



Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° ALLOCATAIRE :
0417188 V

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :

0810 25 21 10

Service 0,06 € / min
+ prix appel

Nous écrire :

Caf de la Côte d'Or
8 Boulevard CLEMENCEAU
21043 DIJON CEDEX 9

Tous nos contacts sur caf.fr

211

Monsieur LAURENT MORELLI
18 RUE HAUTE DE L EGLISE
21350 VITTEAUX

Le 14/09/2020

La directrice de la Caf de la Côte d'Or certifie que :

LAURENT MORELLI, né le 03/06/1968

a perçu les prestations suivantes pour les mois de **janvier 2020 à août 2020** :

PRESTATIONS

MONTANT

janvier 2020

Pas de paiement sur le mois

février 2020

Pas de paiement sur le mois

mars 2020

Pas de paiement sur le mois

avril 2020

Prime exceptionnelle fin d'année (Rmi/Rsa)

rappel sur la période de 01/04/2020 à 30/04/2020

152,45 €

Revenu de solidarité active ¹

rappel sur la période de 01/11/2019 à 29/02/2020

722,28 €

Soit au total

874,73 €

1. Éléments de calcul du Rsa :

- Montant forfaitaire : 559,74 €



mai 2020

Revenu de solidarité active ¹ <i>rappel sur la période de 01/03/2020 à 30/04/2020</i>	361,14 €
Revenu de solidarité active ²	182,05 €
Soit au total	543,19 €

1. Éléments de calcul du Rsa :
- Montant forfaitaire : 564,78 €
2. Éléments de calcul du Rsa :
- Montant forfaitaire : 564,78 €

juin 2020

Prime exceptionnelle PSA <i>rappel sur la période de 01/06/2020 à 30/06/2020</i>	150,00 €
Revenu de solidarité active ¹	182,05 €
Soit au total	332,05 €

1. Éléments de calcul du Rsa :
- Montant forfaitaire : 564,78 €

juillet 2020

Revenu de solidarité active ¹ <i>rappel sur la période de 01/11/2019 à 30/06/2020</i>	2496,00 €
Revenu de solidarité active ²	494,05 €
Soit au total	2990,05 €

1. Éléments de calcul du Rsa :
- Montant forfaitaire : 564,78 €
2. Éléments de calcul du Rsa :
- Montant forfaitaire : 564,78 €

août 2020

Revenu de solidarité active ¹	497,01 €
--	----------

1. Éléments de calcul du Rsa :
- Montant forfaitaire : 564,78 €

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf de la Côte d'Or.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).
La loi 78-17 « informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATPAI F 140920202319 340.005
U41
PAGE 2/2

MAT 0417188 V -
IDX B 1041101 V 211 -



0417188104110000000